

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1976)

Rubrik: Chypre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La CEE a également fourni une aide alimentaire consistant en 300 tonnes de riz, 300 tonnes de lait écrémé en poudre et 500 tonnes de farine de blé, représentant une valeur totale de 1 895 000 francs suisses. A la fin de l'année, une partie de cette aide, arrivée au Chili en novembre 1976, était encore stockée dans l'entrepôt de la délégation du CICR à Santiago pour être distribuée au cours de l'année 1977.

La distribution de secours aux *détenus* a continué dans tous les lieux de détention visités, prisons civiles et camps de détention. Des secours (aliments, vêtements et articles de toilette et de nettoyage), représentant une valeur globale de plus de 51 500 francs suisses, ont été aussi remis directement aux détenus par les délégués.

La délégation a également maintenu un important programme d'aide aux *familles des détenus* et procédé à des distributions d'aliments de base. Cette aide s'est révélée très précieuse, la situation économique de la grande majorité des familles touchées par la détention d'un ou de plusieurs de leurs membres étant restée précaire.

Pendant le premier semestre, le CICR a ainsi aidé plus de 1 790 familles, soit environ 9 000 personnes. Au cours du second semestre, le programme s'est maintenu à un niveau presque semblable. Le nombre des bénéficiaires a été de 1 425 familles, soit environ 7 200 personnes, ce qui a permis d'augmenter quelque peu les quantités distribuées par famille. Le nombre de centres de distribution, répartis dans le pays et gérés par les sections locales de la Croix-Rouge chilienne ou par les Eglises, a diminué progressivement, pour des raisons d'organisation, de 43 au début de l'année à 28 en fin d'année.

La valeur des secours distribués en 1976 aux familles des détenus a atteint 980 000 francs suisses.

En outre, des marchandises (couvertures, vêtements, lait en poudre, médicaments), représentant une valeur d'environ 317 000 francs suisses, ont été remises par le CICR à diverses organisations et institutions privées, dont « Caritas Chile », la Congrégation Salésienne, la « Vicaría de la Solidaridad » et la Croix-Rouge chilienne.

Activités de recherches

Le bureau de l'Agence du CICR à Santiago a poursuivi son important travail dans l'enregistrement des informations relatives aux détenus, dans la transmission de messages familiaux, l'établissement de titres de voyage, le traitement de cas particuliers et de demandes venant de l'étranger, etc. Elle a également continué ses efforts dans le domaine de la recherche des personnes disparues, dont la délégation a régulièrement soumis des listes aux autorités compétentes et à l'Organisme National de Sécurité.

Quelque 15 personnes ont été reçues chaque jour par le bureau de l'Agence.

Contacts de la délégation

Dans le cadre de ses activités, la délégation a maintenu des contacts permanents avec les autorités chiliennes et avec diverses organisations actives dans le domaine humanitaire.

Une collaboration particulièrement étroite s'est poursuivie avec le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes (CIME), la « Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas » (FASIC), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), Caritas et la Croix-Rouge chilienne.

Voyage présidentiel

Le Président du CICR, M. Alexandre Hay, accompagné du délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué un voyage au Chili au mois de décembre 1976. Il a été reçu par le Président de la République, le Général Augusto Pinochet, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice.

Ces conversations ont permis à M. Hay d'exprimer aux autorités chiliennes l'appréciation du CICR pour les facilités accordées à ses délégués depuis septembre 1973 et de faire le bilan du travail réalisé par la délégation du CICR dans ce pays. Il a également exposé les objectifs pour l'année à venir et a souligné sa préoccupation devant les problèmes humanitaires qui continuent à se poser, en particulier les disparitions et le traitement réservé à certains détenus. Deux listes de disparus, représentant environ 1 000 noms, ont été remises personnellement par le président du CICR au Général Pinochet.

Compte tenu de la diminution importante du nombre de détenus par rapport au début de l'année 1976, le CICR a décidé de modifier son dispositif sur le terrain. Dès janvier 1977, l'action de protection et d'assistance au Chili passera sous le contrôle de la délégation régionale du CICR pour le Cône sud, dont le siège est à Buenos Aires. Cette décision ne signifie cependant pas un retrait du CICR; en effet, une délégation réduite restera à Santiago, afin de s'occuper des problèmes humanitaires qui se posent encore.

Contributions reçues

Plusieurs gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont contribué aux frais de l'action du CICR au Chili par des dons en espèces, dont l'état au 31 décembre 1976 apparaît au tableau p. 64 du présent Rapport.

Chypre

Durant l'année 1976, soit deux ans après la guerre qui a déchiré cette île, le CICR était toujours présent à Chypre. Sa délégation comprenait trois délégués.

Rappelons que, depuis août 1974, l'île est divisée en deux secteurs, l'un, au sud, sous contrôle cyprio-grec, l'autre, au nord, sous contrôle cyprio-turc, et séparés par une Ligne Verte.

Les délégués du CICR ont assuré une assistance à quelques milliers de Cyprio-grecs résidant au nord et, à cet effet, maintenu un contact régulier tant avec ces derniers qu'avec les autorités cyprio-turques et turques. Ils ont assuré de plus

l'échange, à travers la Ligne Verte, de messages familiaux entre ces villageois cypristes-grecs du nord et leur parenté au sud, entretenant ainsi également des contacts réguliers avec les autorités cypristes-grecques.

Par ailleurs, afin d'appuyer des démarches commencées à Chypre, le délégué général pour l'Europe, ainsi que le chef de la délégation à Chypre se sont rendus, en juin, auprès des autorités turques à Ankara pour leur faire part des préoccupations du CICR à la suite des difficultés rencontrées par la population cypriste-grecque en Karpasie.

Le CICR a poursuivi en 1976 son action de secours d'appoint dans les domaines suivants :

- Fourniture aux autorités cypristes-turques de médicaments difficiles à obtenir à Chypre Nord.
- Financement de secours d'appoint que la Croix-Rouge cypriste a transmis aux Cypristes-grecs vivant au nord.
- Participation à l'achat d'articles de ménage et de literie distribués aux personnes déplacées au sud de l'île.

Le CICR a également accordé un appui financier aux activités du Service de recherches de la Croix-Rouge cypriste.

ACTIVITÉS DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Le CICR a implanté des délégations régionales en Afrique (Lomé, Nairobi), en Amérique latine (Caracas et Buenos Aires) et en Asie (New Delhi et Kuala Lumpur). En outre, des délégués régionaux, en poste à Genève, couvrent la Péninsule arabique, l'Irak et l'Iran, l'Afrique du Nord, ainsi que l'Europe et l'Amérique du Nord.

Au travers des contacts réguliers qu'ils établissent avec les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays visités, voire avec les mouvements de libération, l'activité des délégués régionaux est multiple.

Ils déploient, en premier lieu, une importante activité de protection et d'assistance en faveur des prisonniers, en priorité de ceux détenus pour des délits ou des motifs d'ordre politique. C'est ainsi que, en 1976, les délégués régionaux ont visité 146 lieux de détention, dans 19 pays, où se trouvaient au total plus de 67 000 prisonniers, dont quelque 4 600 « détenus politiques ». En effet, dans de nombreux pays, les autorités ne séparent pas les prisonniers de droit commun des « détenus politiques ».

Relevons que, dans le présent Rapport, les termes « détenus politiques » sont utilisés par simplification et que le CICR n'entend pas préjuger du statut que les autorités détentrices reconnaissent aux prisonniers visités.

Ces visites ont un but exclusivement humanitaire : examiner les conditions de détention ; si nécessaire, apporter des secours aux prisonniers (cf. p. 31 du présent Rapport) ; le cas échéant,

suggérer aux autorités des mesures permettant d'améliorer les conditions de détention. A cet effet, les délégués régionaux sont généralement accompagnés de délégués-médecins et s'entre-tiennent sans témoin avec les prisonniers.

Après la visite, les constatations faites sont soumises par les délégués au responsable du lieu de détention, puis à ses supérieurs hiérarchiques. Elles font ensuite l'objet d'un rapport officiel et confidentiel, transmis par le CICR au seul Gouvernement intéressé.

Les délégués régionaux s'intéressent aussi aux activités des Sociétés nationales que le CICR, dans la mesure de ses possibilités, soutient par une assistance matérielle (cf. p. 31 du présent Rapport).

Ils participent, enfin, à l'effort de diffusion entrepris par le CICR en vue de promouvoir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève. A cet effet, ils nouent des contacts avec les ministères de la Défense, de l'Education, de la Santé et avec les Universités, aux fins de diffuser les publications du CICR destinées aux forces armées et aux écoles, d'introduire des cours ou de donner des Conférences sur le droit international humanitaire. Les délégués régionaux sont également fréquemment appelés à participer à des séminaires sur la Croix-Rouge, organisés notamment par la Ligue ou les Sociétés nationales (cf. pp. 44-45 du présent Rapport).

En cas de conflit, c'est ce travail de préparation, effectué en collaboration avec les Sociétés nationales, qui permet au CICR de lancer dans les délais les plus brefs et avec efficacité les actions de protection et d'assistance.

Afrique

Dans le cadre des missions régulières du CICR décrites plus haut, les délégués régionaux basés à Lomé (Togo) et à Nairobi (Kenya), ainsi que le délégué général pour l'Afrique se sont rendus, en 1976 (outre le Togo et le Kenya), dans les 16 pays suivants : Bénin, Burundi, Iles du Cap-Vert, Congo, Ethiopie, Haute-Volta, Ile Maurice, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Somalie, Soudan, Tanzanie, Territoire français des Afars et des Issas (*T.F.A.I.*), Zaïre.

Afin de soutenir leurs activités respectives, le CICR a remis divers secours, pour une valeur globale de 22 000 francs suisses, à 8 Sociétés nationales d'Afrique occidentale et orientale. De plus, le Croissant-Rouge somalien a reçu 10 tonnes de lait et 50 tonnes de farine, dons de la Confédération suisse, représentant une valeur de 127 000 francs suisses (cf. les tableaux pp. 30, 31 du présent Rapport).

Visites de lieux de détention

Dans trois des pays précités, les délégués du CICR ont visité des lieux de détention, soit :